

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 2 mars 2009, au lieu ordinaire des séances, au centre administratif, 111, 4^e Avenue, à 20:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Gaétan Riopel
Mario Lasalle

Est également présent Christian Gravel directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

061- 2009

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire ouvre la séance et constate le quorum.

R 062 -2009

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 2, 10 ET 19 FÉVRIER 2009

Le procès-verbal ayant été remis à tous les membres du Conseil. Il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances extraordinaires du Conseil tenues les 2, 10 et 19 février 2009 soient adoptés.

ADOPTÉ

063-2009

DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTE DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste du 2 mars 2009 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 471 529,87 \$ et payés, tel qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

R 064-2009

ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 27 400,35 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

065-2009

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et des dépenses au 28 février 2009.

R 066-2009

PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2009

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu d'autoriser David Chevrette, directeur des loisirs, à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2009.

ADOPTÉ

R 067-2009

FORUM 2009- QUÉBEC EN FORME

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu d'autoriser David Chevrette à participer au Forum 2009 les 25 et 26 mars à Trois-Rivières et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 068-2009

ACHAT DES BACS BLEUS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU QUE la MRC est le mandataire pour le contrat de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la MRC de Joliette a obtenu des prix pour un achat regroupé pour des bacs roulants de 240 litres au coût de 62\$/unité sans logo;

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree a reçu un montant de 5009,32\$ provenant du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles;

ATTENDU QUE cette subvention doit contribuer au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire (PGMR);

ATTENDU QUE la municipalité doit faire l'acquisition de bacs roulants bleus pour palier à la demande des nouvelles résidences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu:

QUE la municipalité demande à la MRC de procéder à l'achat de 50 bacs bleus au coût unitaire de 62\$ (plus les taxes), sans logo;

QUE la subvention provenant du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles soit appliquée à cet achat;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la MRC de Joliette.

ADOPTÉ

R 069-2009

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS RÉFECTION DU SITE DE NEIGES USÉES EXISTANT

Le Conseil municipal prend connaissance d'une offre de services professionnels de la firme LBHA & ASSOCIÉS pour les travaux suivants:

- Relevé topographique des lieux;
- Conception et mise en plan des fossés de captation;
- Conception et mise en plan du bassin de décantation et des équipements de contrôle;
- Préparation des documents (formulaire, plans et croquis) nécessaires à la demande d'autorisation auprès du MDDEP.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu:

QUE le Conseil municipal accorde le mandat de services professionnels à la firme LBHA & ASSOCIÉS au montant forfaitaire de 4 950 \$ (excluant les taxes), le tout tel que soumis dans leur offre datée du 16 février 2009, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que cette somme soit prise à même le fonds général dans le poste 02-330-00-412 qui sera compensé par le poste 72-320-00-710.

ADOPTÉ

R 070-2009

MANDAT À LA FIRME LBHA & ASSOCIÉS POUR DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU SITE DE NEIGES USÉES EXISTANT

ATTENDU QUE la municipalité se propose de faire des travaux de réfection du site de neiges usées existant;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater notre firme d'ingénieur pour faire la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux de réfection du site de neiges usées existant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu:

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. **DE** retenir les services de la firme LBHA & ASSOCIÉS pour présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les plans des travaux pour la réfection du site de neiges usées existant, afin d'obtenir leur autorisation.

ADOPTÉ

R 071-2009

ENGAGEMENT À TRANSMETTRE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS - ATTESTATION DE CONFORMITÉ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU SITE DE NEIGES EXISTANT

ATTENDU QUE la municipalité se propose de faire des travaux de réfection du site de neiges usées existant;

ATTENDU QUE dans la demande de certificat d'autorisation présentée par la firme LBHA, cette dernière doit signifier l'engagement de la municipalité à présenter lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu:

1. Que la municipalité s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;
2. Que si des modifications mineures ont été apportées à la suite de contraintes de terrain non connues lors de la conception du projet, l'ingénieur mentionnera la nature de ces modifications dans l'attestation de conformité.

ADOPTÉ

R 072-2009

ACHAT SUBVENTIONNÉ D'ÉQUIPEMENTS CONFORMES DE LA TABLE POUR LA RÉCUPÉRATION HORS FOYER

ATTENDU QUE la MRC bénéficie d'une subvention pour l'achat d'équipement pour la récupération hors foyer;

ATTENDU QUE la municipalité veut améliorer le rendement de la récupération dans ces équipements récréatifs tel que les parcs et l'aréna;

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree a reçu un montant de 5009,32\$ provenant du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles;

ATTENDU QUE cette subvention doit contribuer au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire (PGMR);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu:

QUE la municipalité demande à la MRC de procéder à l'achat de:

2 équipements Multiplus à 725\$/unité

7 équipements Duo Aakey à 638\$

Pour un montant total avant les taxes de 5 916\$.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la MRC de Joliette.

ADOPTÉ

R 073-2009

COTISATION 2009 - CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu de renouveler pour l'année 2009 l'adhésion comme membre corporatif à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption au montant de 200\$ (incluant les taxes).

ADOPTÉ

R 074-2009

PROPOSITION DE DÉVELOPPEMENT D'UN SITE WEB SÉCURISÉ DE SAISIE ET DE COMPILATION DES INFORMATIONS DE SURVEILLANCE DES CRUES DE LA RIVIÈRE OUAREAU

ATTENDU QUE depuis plus de 10 ans la municipalité est membre du comité Ouareau pour la gestion des crues;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique ne met plus à la disposition des membres les ressources disponibles pour la compilation des données;

ATTENDU QUE le groupe Alpha Dimensions nous propose un partenariat pour mettre en place un nouvel outil en assumant à lui seul 66% des coûts et en partageant le reste aux autres participants à raison de 300\$ plus taxes par organisme et non récurrent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer la lettre d'entente proposé par Alpha Dimensions et soumise au Conseil.

ADOPTÉ

R 075-2009

DEMANDE D'ENTENTE POUR UN CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE EN CAS D'ÉVACUATION

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de madame Lina Hébert de la résidence Soleil au 1100 chemin Archambault afin de ratifier par écrit une entente verbale concernant l'utilisation du centre communautaire et culturel en cas d'évacuation d'urgence de la résidence;

ATTENDU QU'il y a lieu de ratifier une telle entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu que le Conseil accepte que le Centre communautaire et culturel puisse être utilisé en cas d'évacuation d'urgence de la résidence Soleil.

ADOPTÉ

R 076-2009

PROGRAMME CARRIÈRE ÉTÉ 2009 - SURVEILLANTS/GUIDES AUX PARCS DU MOULIN-FISK ET DU TROU-DE-FÉE

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'autoriser David Chevrette à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Carrière Été 2009 pour la création de trois (3) emplois de surveillants/guides pour les parcs du Moulin-Fisk et du Trou-de-Fée.

Que le taux horaire des employés embauchés sur ce projet soit fixé entre 11,25 et 11,50 \$ l'heure selon l'expérience.

ADOPTÉ

R 077-2009

PROGRAMME CARRIÈRE ÉTÉ 2009 - COORDONNATEUR POUR LE CAMP DE JOUR

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'autoriser David Chevrette à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Carrière Été 2009 pour la création d'un (1) emploi de coordonnateur (trice) pour le camp de jour de l'été 2009 et que le taux horaire soit fixé à 12,00 \$ l'heure.

ADOPTÉ

R 078-2009

FORMATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'autoriser Pierre Rondeau et Christian Gravel à s'inscrire à une formation d'une durée d'une journée ayant pour thème: **"Intervention du gestionnaire en situation de crise, d'agressivité, d'intimidation et de menaces"**, laquelle formation se tiendra dans la région de Joliette le 22 avril prochain, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 079-2009

FORMATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'autoriser Pierre Rondeau à s'inscrire à une formation d'une durée d'une journée ayant pour thème: **"Formation en gestion municipale-volet greffe"**, laquelle formation se tiendra à Saint-

Jean-de-Matha le 26 mars prochain, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 080-2009

ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un défibrillateur externe automatisé via l'offre faite aux membres de l'AQAIRS pour un montant de 1 600\$ excluant les taxes et la formation.

ADOPTÉ

R 081-2009

OFFRE DE SERVICE DESJARDINS-JEUNES AU TRAVAIL

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur des loisirs David Chevrette à signer le protocole pour le programme Desjardins-Jeunes au travail 2009;

ADOPTÉ

R 082-2009

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2009-159

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement relative au règlement d'emprunt 2009-159 décrétant une dépense de 265 621 \$ et un emprunt de 265 621 \$ pour des travaux de prolongement des services (aqueduc, égout domestique et réfection) entre la 4^e et la 6^e Avenue.

R 083-2009

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2009-160

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement relative au règlement d'emprunt 2009-160 décrétant une dépense de 636 784 \$ et un emprunt de 636 784 \$ pour des travaux de d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur la 11^e Rue entre la 2^e Avenue et la 3^e Avenue, avec bouclage de l'aqueduc sur la 3^e Avenue.

R 084-2009

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2009-161

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement relative au règlement d'emprunt 2009-161 décrétant des travaux d'implantation d'infrastructures d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial et de voirie dans le cadre du projet domiciliaire "Les Terrasses du Charme" et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 2 765 815 \$..

085-2009

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044 AFIN DE SUBDIVISER LA ZONE RA-6 EN PLUSIEURS ZONES.

Monsieur Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier le règlement de zonage 99-044.

La modification consiste à modifier les limites des zones Ra-6 et Rc-1 et de créer une nouvelle zone à même la zone Ra-6 actuelle, afin de créer trois secteurs pour la construction d'habitations unifamiliales, bifamiliales,

trifamiliales et multifamiliales. Une grille de spécification du zonage pour la nouvelle zone sera créée.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 086-2009

AUTORISATION DE SIGNATURES D'UN ACTE DE SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET DE BELL CANADA

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu:

1. Que la municipalité de Crabtree en tant en sa qualité personnelle qu'en sa qualité de mandataires des propriétaires des terrains suivants, soit partie à un acte pour établir les servitudes usuelles d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada afin de permettre l'installation de leurs services pour desservir certains lots de la 5^e avenue, soit les lots 477-7-7, 477-7-8, 477-7-9, 477-7-10, 477-7-11, 477-7-12, 477-7-13, 477-7-14, 477-7-15;
2. Le tout, conformément au plan et à la description technique préparés par Richard Castonguay, arpenteur-géomètre, le neuf janvier deux mille neuf (9 janvier 2009), sous le numéro 30241 de ses minutes et 1966 de ses dossier, et conformément au projet d'acte soumis au conseil.
3. D'autoriser le maire Denis Laporte et le directeur général et secrétaire-trésorier Pierre Rondeau à signer, pour et au nom de la municipalité ledit acte de servitude; la municipalité représente également les personnes qui l'on mandatée à cet effet pour la signature dudit acte conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés.

ADOPTÉ

R 087-2009

COCKTAIL DÎNATOIRE AU BÉNÉFICE DE L'ESPACE CULTUREL L'AUBE DES SAISONS

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu d'autoriser le maire, Denis Laporte, à participer au cocktail dînatoire du 4 mars 2009 à l'Espace culturel L'Aube des Saisons au coût de 150\$.

ADOPTÉ

R 088-2009

BOURSE À SPORT ÉTUDIANT LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Attendu que Sport Étudiant Laurentides-Lanaudière organise un Gala d'excellence du sport étudiant le 27 mai 2009;

Attendu que des récompenses seront remises aux élèves-athlètes ainsi qu'aux principaux acteurs du sport étudiant afin de souligner leurs performances dans quatorze catégories;

Attendu qu'il y a lieu d'être partenaire de cet événement en accordant une bourse;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. D'accorder une bourse de 100 \$ qui sera remise lors du Gala d'excellence du Sport étudiant 2009 qui se tiendra le 27 mai

prochain au Collège de l'Assomption et de demander que la catégorie "*Meilleure initiative en éthique sportive*".

ADOPTÉ

R 089-2009

COTISATION 2009- SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE LANAUDIÈRE INC.

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu de renouveler pour l'année 2009 l'adhésion comme membre corporatif à la Société de généalogie de Lanaudière Inc. au montant de 60\$ (incluant les taxes).

ADOPTÉ

R 090-2009

AJOURNEMENT

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu d'ajourner la séance ordinaire au 16 mars 2009 à 19h00.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 21:45 heures.

Denis Laporte, maire

Christian Gravel, directeur général adjoint
et secrétaire-trésorier adjoint